

Prélèvement d'échantillons lors de la détermination de la paternité

SOSFS 2013:20 (M)

Dispositions

Les dispositions et lignes directrices du Conseil national de la santé et du bien-être sont publiées dans le Journal officiel de *Socialstyrelsen* (SOSFS).

- Les dispositions sont contraignantes.
- Les lignes directrices contiennent les recommandations quant à l'application ou non d'un règlement contenu dans le Journal officiel et n'excluent pas d'autres moyens d'atteindre les objectifs mentionnés dans celui-ci.

Socialstyrelsen publie annuellement une liste des dispositions et des lignes directrices en vigueur.

Vous pouvez télécharger le Journal officiel SOSFS ou le commander sur internet :

www.socialstyrelsen.se/publicationer

Courriel : publikationsservice@socialstyrelsen.se

Fax : 035-19 75 29

ISSN 0346-6000 Numéro de l'art. 2013-5-44

Publication : Edita Västra Aros, Västerås 2013

Socialstyrelsens författningssamling (Journal officiel)

Responsable de la publication : Conseillère juridique en chef Eleonore Källstrand Nord

Dispositions du Centre médico-légal relatives au prélèvement d'échantillons dans le cadre de la détermination de la paternité ;

décision du 13 mai 2013.

Rättsmedicinalverket, le Centre médico-légal, recommande ce qui suit, selon le § 6 de l'ordonnance (1969:624) relative aux analyses sanguines et autres lors de la détermination de la paternité.

Champs d'application

1 § Ces dispositions sont en vigueur lors du prélèvement d'échantillons dans le cadre d'analyses déterminées dans la loi (1958:642) relative aux analyses biologiques et autres lors de la détermination de la paternité.

Certificat de prélèvement d'échantillons

2 § La personne responsable du prélèvement d'échantillons doit avant celui-ci établir un certificat de prélèvement d'échantillons au nom de la personne devant remettre ces échantillons (donneur d'échantillons). Le certificat doit être délivré sur le formulaire « Provtagningsintyg » (Certificat de prélèvement d'échantillons) (*annexe*).

Contrôle de l'identité du donneur d'échantillons

3 § L'identité du donneur d'échantillons doit être contrôlée avant tout prélèvement. La méthode de confirmation de l'identité du donneur doit figurer dans le certificat.

Le donneur d'échantillons doit confirmer son identité en signant le certificat avant le prélèvement d'échantillons. Si l'identité du donneur d'échantillons a été confirmée par un tiers, celui-ci devra également signer le certificat de son nom.

Si le donneur d'échantillons est mineur, le tuteur légal ou la personne confirmant son identité doit signer le certificat.

Marquage d'échantillons, etc.

4 § Avant tout prélèvement d'échantillons, la personne chargée du prélèvement doit inscrire sur chaque échantillon le nom et le numéro d'identifiant ou le numéro d'identifiant provisoire du donneur.

5 § Un tube à essai EDTA doit être utilisé lors de prélèvement sanguin. Le tube à essai doit être retourné plusieurs fois après le prélèvement de sang.

SOSFS 2013:20 (M)

Extrait de la publication du 4 juin 2013

SOSFS

2013:20 Gestion des échantillons

§ 6 Les échantillons et le certificat de prélèvement d'échantillons doivent être envoyés ensemble à *Rättsmedicinalverket* (Centre médico-légal), Avdelning för rättsgenetisk och rättskemi (Service de génétique et chimie médico-légale) de Linköping.

1. Cette disposition entre en vigueur le 1er août 2013.
2. De par ce règlement, les dispositions et lignes directrices de *Rättsmedicinalverket* relatives au prélèvement d'échantillons lors de la détermination de la paternité (SOSFS 2002:3) sont abrogées.

Rättsmedicinalverket (Centre médico-légal)

ERNA ZELMIN-EKENHEM

Manólis Nymark

SOSFS 2013:20

[À remplir]

**CERTIFICAT DE PRÉLÈVEMENT
D'ÉCHANTILLONS**

Les informations contenues dans ce certificat sont traitées et informatisées par *Rättsmedicinalverket* (Centre médico-légal) selon la loi sur les informations personnelles (1998:204).

Envoyez le certificat et les échantillons à

Rättsmedicinalverket (Centre médico-légal)
Avdelningen för rättsgenetik och rättskemi Box 1383
581 13 LINKÖPING

Personne demandant le prélèvement

.....
.....

Donneur d'échantillons

Prénom	Nom	Numéro d'identifiant/numéro provisoire
Originaire d'un pays hors de l'Europe <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Date du prélèvement d'échantillons	Le donneur d'échantillons est <input type="checkbox"/> la femme <input type="checkbox"/> l'enfant <input type="checkbox"/> l'homme <input type="checkbox"/> autre personne

L'identité du donneur d'échantillons a été confirmée par

<input type="checkbox"/> pièce d'identité, type
<input type="checkbox"/> le fait que la personne chargée du prélèvement d'échantillons connaît le donneur
<input type="checkbox"/> une autre personne ayant une pièce d'identité, type

Types de prélèvement

<input type="checkbox"/> Prélèvement buccal sur carte FTA (voir instructions dans le kit)
<input type="checkbox"/> Prélèvement sanguin, tube à essai EDTA 1- 3 ml
<input type="checkbox"/> Autre type de prélèvement

Autres informations

<input type="checkbox"/> Prélèvement buccal sur carte FTA (voir instructions dans le kit)
<input type="checkbox"/> Prélèvement sanguin, tube à essai EDTA 1- 3 ml
<input type="checkbox"/> Autre type de prélèvement

Le donneur a subi une transplantation de moelle osseuse <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

Signatures

Signature du donneur/tuteur légale/d'un tiers	Signature et titre de la personne chargée du prélèvement
Nom en caractères d'imprimerie	Nom en caractères d'imprimerie
Lieu du prélèvement, adresse et numéro de téléphone	